

LE FEUILLET

Bulletin d'information des habitants de la vallée de Saurat

E-mail :
mairie-saurat@wanadoo.fr

N°4 - Janvier 2010

EDITORIAL

Ce 92^e congrès avait un caractère tout à fait exceptionnel puisqu'il était l'occasion d'analyser



et de dénoncer les réformes proposées par le Gouvernement: suppression de la Taxe Professionnelle et changement de représentativité au sein des collectivités territoriales)

Bien entendu la réforme de la TP est nécessaire : cette taxe qui n'était basée que sur les bâtiments, les machines, et les équipements frappait ainsi l'industrie de façon disproportionnée par rapport aux entreprises de services. Mais ce que souhaite l'ensemble des maires c'est de remplacer cette TP par une ressource fiscale dont la Commune garderait la maîtrise, alors que le projet réduit, à brève échéance, les moyens financiers et donc l'autonomie des Communes.

Le Projet de réforme des Collectivités Territoriales, au nom de leur trop grand nombre, de leur coût trop élevé avec trop d'élus, prévoit de fusionner «Conseil Général et Conseil Régional» ainsi que de renforcer l'inter-communalité et ce dès janvier 2010. L'Assemblée des Maires a réagi au projet de disparition des 3 niveaux d'administration locale parce que la répartition de leurs compétences ne sera définie que fin 2010, début 2011, alors qu'elle est le fondement même de cette réforme. Par contre, elle affirme l'intérêt de l'inter-communalité qui permet la mutualisation des besoins, des moyens, afin de subvenir à ces besoins, mais à condition que cela ne soit pas l'anti-chambre de la suppression des Communes.

Ces dernières ont apporté la preuve de leur efficacité et de bonne gestion. Elles sont proches du citoyen ; elles sont réactives ; elles sont garantes du lien social. Le maillage du territoire national en Communes au sein desquelles s'impliquent de nombreux élus est une formidable richesse en terme de solidarité économique et sociale, de vitalité de la démocratie locale (ce sont les élections locales qui ont le plus fort taux de participation).

Et puisqu'il s'agit d'une réforme de la Démocratie locale, pourquoi l'imposer de Paris ? Pourquoi ne pas profiter de l'expérience des Maires ? Pourquoi ne pas les écouter, les entendre ? C'est dans un travail et des discussions collectives que se trouve la clé de la réussite de cette réforme. ■



Régionales

C'est cette année que les électeurs sont invités à renouveler leurs représentants au Conseil Régional. En cette année où les compétences et la représentativité des Conseillers Régionaux devraient subir des modifications voulues par l'Etat, il serait bon que les électeurs montrent leur attachement à cette structure de proximité en participant au scrutin fixé **les dimanches 14 mars et 21 mars**. Si vous n'êtes pas là à ces dates, vous pouvez voter par procuration (s'adresser à la Mairie) ■

Repas de Noël

Cette année encore le repas de Noël des élèves de l'école a été offert par la Mairie.

Dans le passé, les enfants qui déjeunaient à l'école ne consommaient pas le même repas : certains apportaient leur gamelle, d'autres mangeaient le repas du traiteur «Dumas» ; un repas de fête permettait à tous de profiter des mêmes plats ; C'est cette notion de partage qui avait incité la Mairie à financer ce repas.

Depuis la rentrée 2009, la restauration scolaire s'est mise en conformité avec les textes : c'est ainsi qu'un nouveau traiteur «Ariège Restauration» distribue les repas pour tous les enfants souhaitant manger à la cantine, repas qui sont très appréciés (celui du 17 décembre fut alléchant).

La cause initiale (2 types de convives à la cantine) disparaissant, nous envisageons de mettre un terme à cet usage. Les fonds ainsi dégagés seraient réinvestis dans l'amélioration du cadre scolaire pour tous les élèves. Ce n'est qu'après avoir entendu les différents partenaires concernés qu'une décision définitive sera prise. ■

Vœux

Comme il est de tradition, le début d'année voit se dérouler la présentation des vœux à la population. Cette année la cérémonie se déroulera le samedi 23 janvier 2010, à partir de 11 heures, à la «Maisou d'Amount», Elle sera suivie d'un vin d'honneur. ■





Le Déneigement

L'enquête lancée en octobre sur le déneigement des routes communales desservant les hameaux nous a été retournée à ce jour par plus de 130 familles. Elle a fait naître des inquiétudes infondées ; infondées car il n'a jamais été question d'arrêter cette activité ; mais il faut savoir que sa mise en œuvre a un coût : il nous semblait utile de connaître vos besoins afin d'apporter le service que vous attendez, en l'améliorant si nécessaire, tout en contenant les dépenses.

Il apparaît à la lecture de vos réponses :
-que le déneigement tel qu'il était effectué vous satisfait pleinement
-que les congères accumulées sur les bords de la route par les services de la DDE vous posent problème : cela concerne le Département, nous leur

NEIGE

Nous vous rappelons qu'un dispositif retenant la neige et l'empêchant de tomber doit être installé sur la partie de la toiture versant sur le domaine public.
Lorsque la neige tombe sur la voie publique il est de la responsabilité de chaque habitant de nettoyer le trottoir et le caniveau face à son domicile. Il en est de même pour les commerçants et leur devant de porte.
En cas d'accident d'un tiers, vous pouvez être tenu pour responsable. ■



transmettons vos observations.

-que certains (six) avaient des demandes particulières : nous prendrons contact pour étudier avec eux les solutions possibles.

L'achat d'une parcelle de terrain au début de la route d'Eychevidal est engagé ; sa réalisation est entre les mains de la SAFER ; dès que la Commune aura la maîtrise du foncier, des travaux d'aménagement seront réalisés pour permettre un stationnement des véhicules si l'accès est impraticable.

15 familles sont concernées par un accès matinal à la route Départementale pour pouvoir aller travailler : elles seront prioritaires pour le déneigement.

Mais il faut rester réaliste : il n'est pas question de «dégager un accès personnel pour éviter de déneiger à la pelle pour aller chercher le courrier» comme le demande une personne. ■

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
MAIRIE
DE
SAURAT
196, rue Albert Sans - 09400



Téléphone : 05 61 05 67 19
Fax : 05 61 05 54 27
Mairie-saurat@wanadoo.fr

SAURAT, le 11 novembre 2009

09400 SAURAT

Objet : Déneigement

Madame, Monsieur

Afin de nous permettre de gérer au mieux le déneigement des routes des hameaux durant la période hivernale, nous vous demandons de bien vouloir retourner le questionnaire ci-dessous par retour du courrier à la Mairie (à partir du mois de mai la neige est rare !)

NOM.....
Prénom.....
Adresse.....
Tel.....
Nombre de personnes habitants au foyer.....
Y-a-t-il des personnes ayant une activité professionnelle ?.....
 Si oui, combien d'emploi salarié?.....
 Combien d'emploi autonome (artisan, profession libérale...)?.....
 A quelle heure quitte t-elle le domicile ?.....
 Le retour est à quelle heure ?.....
Nombre d'enfants scolarisés à Saurat.....
 à Tarascon.....
Y-a-t-il un véhicule automobile dans le foyer ?.....
Possédez-vous des équipements spéciaux (pneus neige, chaînes...) ?.....

Réponse facultative
Y-a-t-il une personne à domicile relevant de soins vitaux et réguliers (dialyses....) ?.....
Si oui, fréquence et horaire des soins.....

Le Maire
Anne-Marie BASSERAS

Si vous souhaitez ajouter des précisions, utilisez l'espace ci-dessous :

La Poste



La mobilisation de tous les usagers des services de la Poste a permis le maintien de l'ouverture du bureau de Saurat. Nous mettrons tout en œuvre pour que 2010 voit l'affirmation de la direction régionale pour pérenniser ce service.

2010 verra aussi le départ en retraite de notre postière, Christiane GALY. Elle nous a demandé de relayer le message suivant : «Après 3 années passées à la Poste de Saurat, Christiane GALY vous invite au pot de l'amitié pour son départ en pré-retraite. Rendez-vous le samedi 16 janvier 2010 à partir de 11h30 salle Saint-André» ■



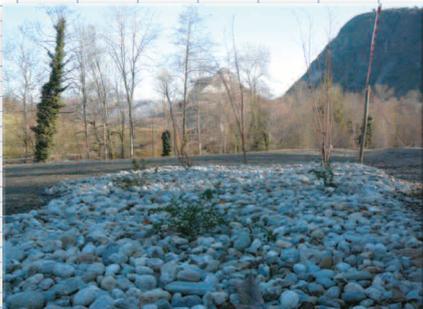
Villes et villages fleuris



Une sauratoise a vu ses efforts reconnus pour enjoliver l'environnement qu'elle offre au regard des passants et touristes ; en effet Madame Monique ROBERT a obtenu un prix au concours des villes et villages fleuris dans la catégorie «accueil gîte, chambre d'hôtes». Nous lui adressons nos félicitations. D'autres Sauratois ont eux aussi fait des efforts d'embellissement ; la muni-



cipalité essaiera de développer ces initiatives en soignant le fleurissement et la mise en valeur du village. En attendant l'été des plantations ont été réalisées aux abords de la «Maisou d'Amount» et sur la terre plein avant l'entrée Est du village ■



Eleveurs

La législation Européenne fixe comme règle que l'attribution des aides aux éleveurs suppose la maîtrise du foncier. Il faut savoir que l'éleveur



Hébergement durable



27 hébergements Gîtes de France ont été qualifiés «Terre et Nature» dans le périmètre du PNR. Cette qualification marque l'engagement des propriétaires à faire de leur hébergement un hébergement «durable» : amélioration des performances environnementales en termes de gestion des énergies, de l'eau et des déchets, respect de l'architecture locale et intégration paysagère, jardins favorisant la biodiversité, accessibilité à tous. Les propriétaires n'ont pas ménagé leurs efforts pour proposer à leurs clientèles des hébergements conformes aux orientations du PNR. Tous ont joué le jeu, attentifs aux préconisations issues des diagnostics qui leur avaient été proposés. Saurat compte deux gîtes labélisés Terre et Nature : cela ne constitue pas une surprise lorsque l'on connaît la qualité du service proposé et le sens de l'accueil des lauréats :

M. et Mme Malen, pour 2 gîtes ruraux

M. et Mme Robert, pour chambres d'hôtes. ■

ne peut se prévaloir du seul usage pour revendiquer le versement des aides. La preuve de cette maîtrise doit être faite par un bail signé avec un privé ou bien par la signature d'un conventionnement entre l'ONF (gestionnaire des domaniaux) et un groupement pastoral. Les éleveurs ont donc tout intérêt à se constituer en groupement pastoral pour pouvoir revendiquer le versement de ces aides. Nous les invitons à prendre contact avec la fédération pastorale pour tout renseignements complémentaires. ■

Création de 5 points d'eau de défense des forêts contre l'incendie

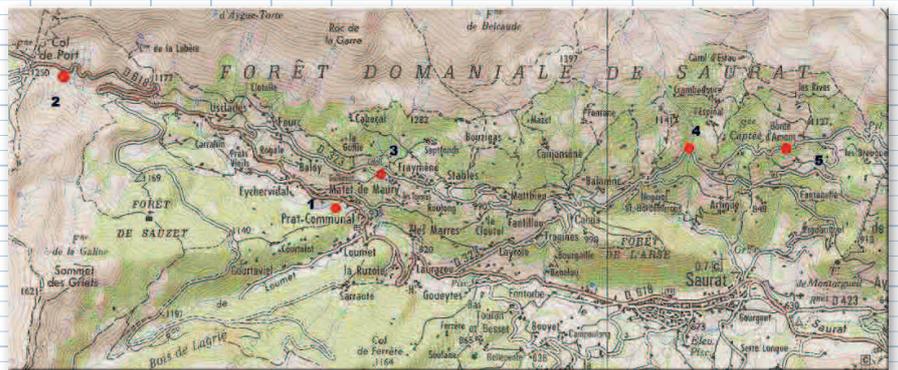
Il était urgent de sécuriser l'ensemble forestier existant sur la Commune. Le gros incendie parti au-dessus de «Borde d'Amount-Ampriels» au printemps dernier a mis en évidence les difficultés rencontrées par les pompiers pour parvenir à l'éteindre. En l'absence de toute réserve d'eau dans la montagne, ils devaient redescendre dans la vallée pour réapprovisionner en eau les camions citernes ralentissant ainsi leur efficacité.

Une étude faite en collaboration depuis un an avec les services de l'ONF a conduit à choisir de créer 5 points d'eau :

- 1 à hauteur du pont de Prat Communal

- 1 à hauteur du Col de Port
- 1 à Fraymène sur des parcelles appartenant à des particuliers qui ont accepté verbalement de les vendre à la Commune
- 1 au ruisseau de l'Infer
- 1 à Borde d'Amount.

Ces travaux s'élèveront à 43 405 € HT ; ils seront financés par une subvention à hauteur de 80 % soit 34 724 € ; la part restant à la charge de la Commune sera de 8681 €. C'est le prix à payer pour éviter que l'imprudence de certains ne coûte plus cher à la collectivité. ■



Journée nationale de la raquette

La journée nationale de la raquette est une manifestation créée il ya 9 ans par les accompagnateurs en mon-

tagne. Pour 2010 c'est au col de Port, «trait d'union» entre la Haute Ariège et le Couserans qu'en collaboration avec le PNR cette manifestation s'est déroulée vers le pic d'Estibat ou le Roc Blanc.

Deux accompagnateurs en montagne diplômés sur Saurat sont à votre service pour vous faire découvrir l'environnement naturel et humain de nos montagnes : Gauthier GEAY et Frank CHE-REAU (renseignement en Mairie) ■

Abri vélo



Il avait été demandé, il est réalisé! Nous parlons bien sûr de «l'abri vélo» qui nous l'espérons donnera satisfaction aux jeunes et moins jeunes qui utilisent les transports en commun. Nous avons devancé leur désir en dotant cet abri d'une salle «d'attente» bien isolée des intempéries, dotée d'un éclairage. Il ne tient qu'aux utilisateurs de ce nouveau bâtiment public de se l'approprier et de le respecter. ■

Grippe

Pour faire face à l'évolution de la pandémie et de la demande de vaccination, le Préfet a élargi les plages d'ouverture des centres : vous trouverez ci-dessous les informations communiquées par la Préfecture. ■

STOP aux virus de la grippe La campagne de vaccination contre la grippe pandémique A (H1N1) a commencé

Vous pourrez vous faire vacciner dès réception par courrier de votre bon de vaccination précisant le centre dont vous dépendez :

FOIX - Espace Olivier Carol
20 avenue du Général de Gaulle

Lundi : 14 h 30 à 18 h 30
Mardi : 9 h à 13 h et 14 h 30 à 18 h 30
Mercredi : 9 h à 13 h et 14 h 30 à 18 h 30
Jeudi : 9 h à 13 h et 14 h 30 à 18 h 30
Vendredi : 9 h à 13 h et 14 h 30 à 18 h 30
Samedi : 9 h à 13 h et 14 h 30 à 18 h 30

Venir muni de votre bon de vaccination, de votre carte vitale et de votre pièce d'identité

Pour plus d'informations : 05.61.02.11.70
du lundi au vendredi de 9h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h



Les gestes de chacun font la santé de tous